

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 16 mai 2023 à 19h00

L'An, deux mille vingt-trois, le 16 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Meyssiez dûment convoqué le 12 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Charles TODARO, Maire.

Présents : Charles TODARO, Dominique GAVILLET, Hubert GIRARD, Cathy PERONNET, Catherine CHEVALLIER, Corinne COURTOIS, Gaétan DEGUITRE, Carine DULAC, Anne HORARD, Roland PICON.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Véronique GOISSE donne pouvoir à Mme Carine DULAC

1 - APPROBATION DU CR DU CM PRECEDENT

L'ensemble du conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du CM précédent.

2 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE CONCLUE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil qu'en avril 2021, la commune avait ouvert une ligne de trésorerie interactive en attendant de percevoir les subventions accordées pour la rénovation du groupe scolaire.

En avril 2023, la ligne de trésorerie est arrivée à échéance. La commune n'ayant pas la totalité des fonds nécessaires afin de la solder, le prélèvement a été effectué sur le compte de la trésorerie que nous devons rembourser au plus vite.

Ce renouvellement va permettre de rembourser la précédente ligne de trésorerie interactive. Nous la solderons rapidement cette année après avoir perçu les soldes des subventions allouées pour la rénovation du groupe scolaire.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes (ci-après « la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes »),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 8 voix pour, 3 Abstentions,

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Mairie de Meyssiez,

- **DECIDE** de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 120 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Mairie de Meyssiez décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes sont les suivantes :

Montant	120 000 Euros
Durée	Un an maximum
Taux d'intérêt applicable à chaque tirage par l'Emprunteur	€STER + marge de 0.87%

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts	Trimestrielle civile
Frais de dossier	0.30% du montant de la ligne
Commission de non-utilisation	0.00% de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit (option)

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

- **AUTORISE** le Maire, à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes.

Article -3

- **DIT** que le taux d'intérêt €STER+ marge de 0.87%

Article-4

- **AUTORISE** le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

INFORMATION RELATIVE A LA LIGNE DE TRESORERIE :

La ligne de trésorerie est une mise à disposition de fonds par un organisme bancaire.

La commune peut prendre une partie de cette somme, mise à disposition et la rembourser dès qu'elle a les fonds nécessaires.

L'ancienne LTI est arrivée à échéance au mois d'avril. La caisse d'épargne a donc prélevé les 120 000€ que nous avons emprunté.

Le jour du prélèvement la commune n'avait pas les fonds nécessaires, c'est pourquoi la trésorerie a avancé cette somme d'argent que nous devons reverser au plus vite.

La commune pourra rembourser rapidement la trésorerie puisqu'elle a perçu en début d'année le FCTVA.

A ce jour la commune a 119 000€ sur le compte. Mais il faut encore faire les payes du mois de mai.

Dès qu'il y aura 120 000€ sur le compte, la trésorerie les prélèvera.

La commune n'a pas de fonds en trésorerie donc on ne doit plus rien dépenser !!!

Exemple : projet de végétalisation de l'école. Les projets prennent du temps, il faut déjà avoir une idée des dépenses à engager c'est pourquoi il est quand même intéressant de demander des devis.

Avoir une très grosse vigilance sur les comptes

3 - DENOMINATION D'UN REFERENT INCENDIE, SECOURS

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'**unanimité** :

- **DESIGNE** Monsieur Dominique GAVILLET correspondant incendie et secours pour la commune de Meyssiez

4- QUESTIONS DIVERSES

- Les bacs OM vont être remontés de 25m le long des arbres sur des plateformes conformes. Cela risque peut-être de poser des problèmes.
- CEREMA va lancer une campagne nationale pour contrôler les ponts. La commune à « postuler ». L'étude est gratuite.
- Armoire pour l'asso Meyssie'Art à la salle des fêtes, nous allons questionner toutes les assos afin de savoir lesquelles utilisent le meuble blanc.
- Le CTG qui regroupe les 6 communes dont Meyssiez, n'avait pas de nom.

Chaque regroupement de communes à un nom spécifique.

Le collectif a donc réfléchi à un nom : « Commun Enfance Jeunesse Intercommunal des 5 Vallées » qui correspondent aux 5 vallées où sont situées les 6 communes)

La convention va être envoyée pour être modifiée.

- Point jeune, actions et séjours du point jeune sont payées en intégralité par Estrablin

Pour 2022 : Si le coût avait dû être divisé entre toutes les communes cela aurait coûté à la commune 3618€ pour 5 ados, soit un total de 514 heures.

28 enfants de Meyssiez participent au point jeune et au CTG pour un total de 5230 heures, ce qui représente un total de 8907€.

Pour 2023 → 8653€ prévisionnel si effectif, sensiblement pareil (communiqué par M. Miguel MENDY)

Point jeune : animations intercommunales, pendant les vacances d'été, souhaite organiser une nuitée à la SDF les 26 et 27 juillet. La question se pose pour le ménage avant la location du week-end ? Sarah indique que 2 agents seront en vacances à cette période-là et donc c'est elle qui ira faire le ménage le vendredi matin avant la location. Ou cela peut être l'occasion de faire intervenir une entreprise extérieure.

Demander une attestation d'assurance. Et Etat des lieux avant et après.

Tout le monde est d'accord pour prêter la SDF.

- ATSEM : Cathy a envoyé un mail à la DASEN pour savoir si nous étions obligés de prendre une ATSEM pour l'ouverture de classe.

La DASEN a répondu que la commune n'avait aucune obligation de mettre une ATSEM pour une classe de GS CP.

Cathy est en train de regarder les plannings. Pour l'instant on a Clara l'après-midi et Marion le matin. Elle pense que pour le bien-être des enfants ce serait peut-être bien que Clara vienne aussi le matin.

Donc peut-être augmenter le temps de travail de Clara => qui est OK pour faire des heures complémentaires.

Cathy a demandé à Valérie si elle souhaitait continuer de travailler pour la commune et si elle était d'accord pour faire aussi la cantine.

Valérie fait ses heures pour nous aider. Si une personne à la recherche d'un emploi se propose, Valérie laissera sa place.

Catherine rajoute que lors de réunions avec le CTG, il est remonté qu'ils avaient du mal à recruter du personnel, ils proposaient d'essayer de rajouter aux personnes qui viennent travailler sur le centre de loisirs pendant les vacances, des heures complémentaires ou contrats complémentaires dans les communes qui en ont besoin. Ce qui permettrait de proposer des contrats plus attractifs.

Voir avec le fichier des animateurs du centre de loisirs.

Reste à demander si Marion souhaite rester avec nous l'année prochaine.

Nous avons eu une demande de stage en alternance pour une jeune qui souhaite passer un CAP petite enfance. Nous nous renseignons pour savoir quel contrat lui faire.

- GT com : Challenge mobilité piloté, projet national mis en place par chaque région qui aura lieu le 6 juin. L'idée est de se déplacer au moins une fois dans l'année à l'aide de moyens responsables : Co-voiturage, se déplacer à pied, à vélo, ..., pour tous les trajets du quotidien.

Directeur de l'office de tourisme a rappelé plusieurs possibilités pour les communes et assos de diffuser leurs manifestations. Le prêt de gobelets....

Expérimentation « bio déchet » va débiter à partir de l'automne, le but étant de ne plus mettre de déchets alimentaires dans la poubelle d'ordures ménagères.

Rajout de vélos sur Vienne, 6 stations supplémentaires

Klaxit a été racheté par Blablacar ce qui peut ouvrir tout le fichier Blablacar. Les chiffres ont explosé, c'est un dispositif qui fonctionne très bien. Meyssiez très bonne commune = 13 personnes inscrites.

Distrib « Agglomag » : la commune doit dire si elle veut que l'Agglomag soit distribué par un prestataire financé par l'agglomération ou par la commune. Le remboursement des heures de Sylvain serait facturé à l'agglomération.

Rappel, l'Agglomag c'est 1 magazine par trimestre. La tournée de distribution de la commune dure environ 5h pour Sylvain tout seul. Sur certaines périodes de l'année, Sylvain n'aurait pas le temps de distribuer au vu de la charge de travail.

Il faudrait que la tournée de l'Agglomag tombe en même temps que celle du petit Meyssiard pour que ce soit rentable. Le projet du Petit Meyssiard est de plus en plus difficile à mettre en œuvre. Le sujet doit être abordé en « commission animation/communication ».

Est-ce que la distribution ne pourrait pas être faite par le CCAS par exemple pour aller à la rencontre des personnes. Mais cette distribution se ferait essentiellement dans les BAL et ce serait trop important de faire « du porte à porte », 4 fois par an. Les membres du CCAS sont en grande partie des personnes âgées.

Pour la distribution 2024 voir avec Mme CARUANA. Il faut une réponse rapidement. Sarah fera un mail à Mme CARUANA lundi matin, Charles essaye de la voir demain matin à l'agglo. Savoir si l'agglo rembourse sur la base d'un forfait, ou s'ils se basent sur le taux horaire de l'agent qui distribue.

Panneau Pocket = 170 personnes connectées.

La commission animation/communication a sollicité toutes les assos pour tenir, à tour de rôle, le stand de pain du marché et seul Meyssie'Art, le comité des fêtes et le CCAS ont répondu favorablement, les autres ont soit pas répondu (club des 3 vallées, souffle d'Énergie, arts et histoire), soit donné une réponse négative (Sou des écoles, Omnisport). Le comité est prêt à faire 1 dimanche par mois, Meyssie'Art et CCAS pareil donc il resterait en moyenne 1 dimanche par mois à diviser entre les 6 assos restantes soit 2 dimanches à l'année à répartir.

Jusqu'à cet été le comité et le CCAS ont pris des dimanches supplémentaires.

- Ambrosie actions menées en 2022. Meyssiez choisit par VCA pour faire de l'arrachage, reconduit cette année. Difficile de mobiliser la population pour arracher les pieds d'ambrosie.

Faire attention de ne pas mettre les pieds arrachés sur la route car il est demandé aux agriculteurs et aux entreprises de TP de ne pas laisser de la terre sur la route, pour la sécurité des automobilistes.

Le dimanche 04/06 pendant le marché, un flyer sera distribué.

Campagne pour les frelons asiatiques va être relancée

- Journée correspondant défense à Varcès, visite de la caserne, information sur le recensement, il faut amener les jeunes à se faire recenser en Mairie à 16 ans et 3 mois sinon ils ne font pas leur journée du citoyen, ils sont bloqués jusqu'à 25 ans pour passer leurs examens dont le permis de conduire.

Bien demandé la CNI pour être sûr qu'ils soient français car le jour de la journée du citoyen s'ils n'ont pas leur CNI, ils seront refusés.

Quelqu'un qui est naturalisé français avant ses 25 ans doit faire sa journée du citoyen.

Seuls les jeunes avec la nationalité française peuvent être recensés.

SNU, les jeunes qui participent au SNU (avoir 16 ans) ont 80h d'investissement associatif annuelles à faire.

On pourrait leur proposer de tenir le point boulangerie sur le marché une fois par mois ce qui représenterait 5h * 12 dimanches = 60h

Il faut s'inscrire sur le site du SNU (commune ou associations) et mettre le projet du point boulangerie et les jeunes s'inscrivent.

Point sur les cérémonies de commémoration : il est possible de solliciter 1 ou des représentants militaires, ce qui donne plus de caractère à la cérémonie. Demande à faire 2 mois avant la date de la commémoration.

Catherine propose d'envoyer un mail pour avoir une personne le 11 novembre.
Dans le cadre de l'ONAC est proposé un projet bulle de mémoire au sein des écoles, à voir avec les maitresses pour les années futures.

- Sénatoriales : réfléchir à qui est volontaire pour aller voter pour les sénateurs (3 titulaires et 3 suppléants), qui auront lieu le 24 septembre 2023. Le résultat devra être communiqué à la sous-préfecture avant 22h par mail.

Les personnes désignées pour être « grand électeur » devront absolument aller voter sous peine d'amende.

Prochain conseil 09 juin 2023 19h15